

Signature par les hébergeurs et fournisseurs d'accès à internet d'une Charte de bonne conduite

Signée par les quatorze principaux fournisseurs d'accès de France le 14 juin dernier et parrainée par le ministre de l'Industrie, M. Devedjian, cette Charte a pour objet de lutter contre les contenus illicites à caractère raciste ou pédophile existant sur le web, en donnant un rôle accru aux internautes. En effet, la Charte énonce que les sites d'échange devront être assortis de dispositifs d'alerte clairs et simples, permettant aux utilisateurs des forums d'avertir leurs fournisseurs des contenus qu'ils jugeraient dangereux. Les fournisseurs d'accès se sont en outre engagés à mettre en place, dès l'automne, un logiciel de contrôle parental permettant aux familles d'interdire à leurs enfants l'accès à certains sites douteux.